

La flavescence dorée au nord des Alpes, bilan 2016



Enroulements et rougissements sectoriels sur cépage rouge dûs à la flavescence dorée de la vigne.

La flavescence dorée (FD), une des jaunisses de la vigne, est une maladie épidémique entraînant la mort des plantes, avec de graves conséquences qualitatives et quantitatives sur les récoltes. La FD met en péril la pérennité des vignobles touchés. En l'absence de lutte contre son vecteur, les conséquences de cette maladie incurable sont catastrophiques. Sa dangerosité et son caractère épidémique lui confèrent le statut de maladie de quarantaine, soumise à la lutte obligatoire. En Suisse, la flavescence dorée est apparue en 2004 dans le sud du canton du Tessin, à Pedrinatte (district de Mendrisio). Depuis, presque tout le vignoble tessinois est soumis à la lutte obligatoire. En 2015, la maladie a franchi la barrière des Alpes et s'est manifestée dans le canton de Vaud, dans l'est du vignoble de Lavaux.

Evolution de la maladie

Pour le canton de Vaud, deux foyers principaux ont été observés initialement dans les communes de Blonay et de La Tour-de-Peilz, touchant des cépages rouges. Un périmètre de lutte a été défini par le Service de l'agriculture et viticulture du canton de Vaud (SAVI), en tenant compte de la topographie des lieux et des vents dominants de la région (fig. 1), facteurs susceptibles d'influencer la dispersion du vecteur de la maladie, la cicadelle *Scaphoideus titanus*. Ce périmètre d'une surface de 105 hectares est réparti entre six communes: >

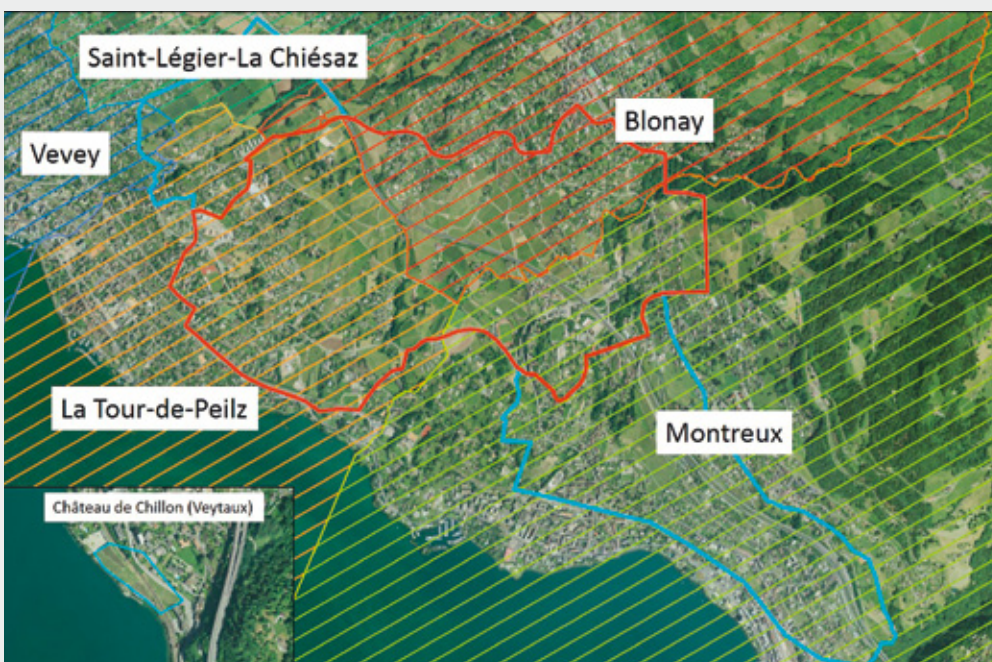


Figure 1 | Périmètre de lutte obligatoire contre *S. titanus* sur la Riviera lémanique. Le périmètre originel rouge a été étendu aux secteurs bleus en fonction de la topographie et des vents dominants.

Blonay, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La Chiésaz, Vevey et Veytaux. La lutte insecticide contre *S. titanus* y est obligatoire. Les deux foyers initiaux, fortement contaminés, ont été arrachés et les parcelles replantées. Une surveillance couvrant le vignoble vaudois a été mise en place en 2016 par le SAVI, dans le but spécifique de repérer les ceps jaunissants. En fonction des symptômes observés, de la distribution et de la fréquence des ceps suspects, des échantillons ont été envoyés pour analyse au laboratoire du groupe virologie-phytoplasmiologie d'Agroscope à Changins. Sur les quelque 294 échantillons reçus provenant de tout le canton, 49 sont infectés par le phytoplasme du bois noir (BN), 83 par celui de la FD, deux ceps étant infectés simultanément par les deux phytoplasmes. Les cépages rouges touchés sont Galotta, Gamay, Gamaret, Garanoir, teinturiers, Pinot noir et Divico, tandis que les blancs affectés par la maladie sont principalement le Chasselas et le Chardonnay.

Les échantillons positifs à la FD proviennent principalement du périmètre de lutte et, pour la plupart, de parcelles proches des foyers originels de FD. Cependant, des cas suspects ont aussi été repérés à la fin de la saison dans les communes de Villeneuve et de Puidoux. Les parcelles concernées seront suivies de très près en 2017. La moitié des échantillons reçus ne recèlent ni le phytoplasme de la FD, ni celui du BN. Ces ceps sont touchés par d'autres maladies ou troubles physiologiques, se traduisant par des symptômes difficiles à élucider, en relation avec l'été caniculaire de 2015 et chaud de 2016. L'été dernier s'est caractérisé par d'importantes précipitations, surtout au mois de juin. Ces précipitations et les températures chaudes ont favorisé le développement du mildiou notamment, qui a durement touché le vignoble de Lavaux. Les grappes ont souvent flétri, voire pourri, ce qui a pu entraîner une confusion avec les symptômes de jaunisses. Un retard et une irrégularité dans l'aoûtement des sarments ont aussi été

observés, qui ont ajouté à la difficulté de distinguer ces ceps de ceux véritablement touchés par la FD ou le BN. Signalons que des défauts ou retards d'aoûtement, parfois liés à une surcharge en raisin, ont été constatés dans d'autres vignobles de Suisse et de France en 2016.

En dehors du canton de Vaud, une quinzaine de ceps genevois ont été analysés indemnes de FD. Une trentaine d'échantillons ont été envoyés du Valais et sont en cours d'analyse à l'heure actuelle (novembre 2016).

Lutte contre le vecteur

La lutte contre la cicadelle vectrice *Scaphoideus titanus* a été déclenchée dans le périmètre de lutte défini par le SAVI la semaine du 13 au 20 juin. La matière active buprofézine a été appliquée contre les premières nymphes du 3^e stade, en répétant le traitement deux semaines plus tard. Dans les parcelles conduites en viticulture biologique, un insecticide huilé à base de pyrèthrine a été utilisé à la même période (trois applications à deux semaines d'intervalle). Chez les particuliers, un traitement à base de pyrèthrine a été appliqué par des paysagistes mandatés par le SAVI. Pour suivre le vol des adultes, 16 pièges jaunes englués de type Aeroxon® ont été disposés horizontalement dans la zone des grappes dans deux parcelles situées dans le périmètre de lutte (Montreux, La Tour-de-Peilz) et dans trois parcelles en dehors de ce périmètre (Morges, Lutry et Yvorne). Enfin, en août, neuf frappages ont été effectués dans le périmètre de lutte pour vérifier l'efficacité des interventions insecticides. Seuls quelques individus de *S. titanus* ont été sporadiquement capturés dans le périmètre de lutte (fig. 2), tandis que d'importants vols ont été observés dans les parcelles non traitées. Les frappages, tous négatifs, confirment le succès des traitements insecticides réalisés en 2016 dans le périmètre de lutte.

L'arrachage systématique des ceps malades observés cette année allié à une lutte efficace contre le vecteur autorise un certain optimisme quant à l'éradication du premier foyer de FD en Suisse romande dans un avenir proche. Pour ancrer ce bon résultat, la surveillance étroite de la zone contaminée et des vignobles avoisinants se poursuivra en 2017 et les mesures de lutte seront reconduites avec le même professionnalisme et la même rigueur qu'en 2016. ■

Santiago Schaerer, Christian Linder, Agroscope
Michel Jeanrenaud, SAVI

Remerciements

Les auteurs remercient vivement les viticulteurs pour leur étroite collaboration, la réalisation des traitements et la mise à disposition de leurs parcelles.

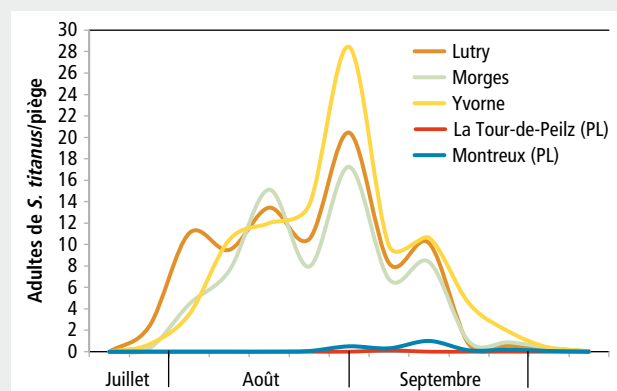


Figure 2 | Evolution des captures d'adultes de *S. titanus* dans cinq parcelles vaudoises en 2016. PL: périmètre de lutte obligatoire.